

## Pourquoi ces mesures ?

Pour faire suite à l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) de décembre 2021, complété le 14 février 2022, **une surveillance régionale de la qualité de l'air à proximité des zones d'échouages et de putréfaction est déployée en Bretagne depuis 2022.**

Cette surveillance, inscrite dans le nouveau volet sanitaire du plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) 2022-2027, a été reconduite en 2023 pour la 2<sup>nd</sup>e année consécutive.

**Quatorze points de mesure** ont permis de suivre en continu les concentrations d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) à proximité des zones d'échouage d'algues vertes.

Les sites ont été instrumentés courant mai en vue d'un **démarrage officiel de la surveillance le 01/06/23**. Trois sites ont été installés courant juin en raison d'un retard de livraison des capteurs.

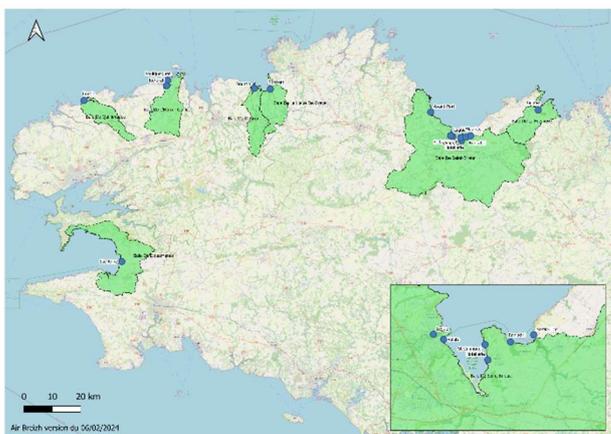
La surveillance devait prendre fin le 30/09/23 cependant en raison des échouages persistants, l'ARS Bretagne a demandé une prolongation de **la surveillance qui s'est achevée le 31/10/23**.

## Quel dispositif a été mis en place ?

Les baies identifiées dans le plan de lutte contre les algues vertes (PLAV 2022-2027) ont été priorisées.

Au sein de ces territoires, **un travail a été mené par les services de l'Etat et les collectivités locales pour choisir l'emplacement des points de mesure** sur la base des principaux critères suivants : proximité d'une zone de putréfaction, fréquentation des sites, connaissance de plaintes.

**Chaque site a été équipé d'un capteur de mesure d'hydrogène sulfuré**, gaz retenu comme le traceur le plus pertinent pour suivre les nuisances liées à la décomposition des algues vertes.



Localisation des 14 points de mesure

### Retour sur l'avis du HCSP

Avis du 10/12/21 et courrier du 14/02/22

Le Haut Conseil en Santé Publique (HCSP) recommande la mise en place « d'une mesure permanente de l'hydrogène sulfuré, avec une surveillance 7j/7 » dans les zones de dépôts d'algues à risque de putréfaction.

Le HCSP considère que dans le cas des « échouages d'algues vertes, le risque est accidentel et non pas chronique ».

**Il fixe un seuil de gestion à 1 ppm pour l'interprétation des données de mesure et la détection du risque accidentel.**

Un pas de temps 1/4h a été retenu pour la comparaison des mesures à ce seuil.

### Les échouages d'algues vertes en 2023

Le CEVA caractérise la saison 2023 comme atypique avec un démarrage retardé, une prolifération devenant supérieure au niveau interannuel à partir d'août puis particulièrement intense en fin de saison justifiant le report d'un mois pour la fin de la surveillance.

Il résulte un cumul 2023 proche du niveau moyen pluriannuel (+1.5 % par rapport à la moyenne pluriannuelle et +25 % par rapport à l'année 2022).



Les données de mesure ont été communiquées sur le [site internet d'Air Breizh](https://www.airbreizh.org).



Capteur H<sub>2</sub>S sur l'un des points de mesure

Air Breizh est l'association agréée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, pour la surveillance de la qualité de l'air en région Bretagne.

Les missions d'Air Breizh concernent notamment la **surveillance** des polluants réglementés dans l'air ambiant, **l'information** de la population et des services de l'Etat notamment en cas de pics de pollution et **la réalisation d'études** liées à des problématiques locales à la demande de ses membres.

# Bilan des mesures de la saison 2023

## 1 Variabilité spatio-temporelle des niveaux 2023

Deux sites d'Hillion présentent les niveaux les plus élevés (en moyenne sur la saison)

Deux sites de la commune d'Hillion se démarquent nettement des douze autres avec des **niveaux moyens pendant la saison de surveillance compris entre 0.017 et 0.030 ppm** respectivement pour l'Hôtellerie et St Guimond. Les 12 autres sites présentent des niveaux moyens bien inférieurs (< 0.009 ppm).

Une forte variabilité temporelle des niveaux

Comme les années passées, **les sites Hôtellerie et St Guimond (Hillion) présentent les dynamiques de concentration les plus importantes.**

Le site du **Curnic (Guissény)**, instrumenté pour la 1<sup>ère</sup> année, **a par ailleurs présenté des pics d'amplitude élevée à deux reprises sur de courtes périodes en septembre puis octobre 2023.**

L'analyse détaillée des pics observés souligne une nouvelle fois l'influence majeure de la direction des vents qui impacte d'une part l'orientation des dépôts d'algues vertes et d'autre part les niveaux mesurés plaçant le capteur plus ou moins sous les vents des zones de dépôts d'algues.

Les pics ont par ailleurs été constatés le plus souvent par coefficient de marée descendant, quelques heures après l'heure de pleine mer.

## 2 Comparaison au seuil de gestion de 1 ppm (HCSP)

7 journées sont concernées par au moins un dépassement en 2023

Trois sites ont présenté des dépassements du seuil d'alerte de 1 ppm (sur la base des données quart-horaires) :

- **Hôtellerie** (Hillion) avec 7 dépassements, concernant 3 journées (10 et 19/06/23, 16/07/23),
- **St Guimond** (Hillion) avec 8 dépassements, concernant 3 journées (8,10 et 19/06/23)
- **Curnic** (Guissény) avec 4 dépassements, concernant 3 journées (4 et 5/09/23, 14/10/23).

Pour chacune de ces journées, les dépassements représentent une durée cumulée maximale de 30 à 45 minutes.

Ces trois sites ont fait l'objet d'arrêtés municipaux interdisant partiellement les accès aux plages.

Les onze autres sites n'ont pas fait l'objet de dépassement du seuil d'alerte.

### Synthèse et perspectives :

Le dispositif déployé en 2023 pour la 2<sup>ème</sup> année, allant de la mesure à la transmission de l'information, répond de manière efficace à l'objectif fixé qui est d'avertir les autorités en cas de dépassement du seuil de 1 ppm (prévention du risque accidentel).

Cette surveillance sera reconduite en 2024 à partir du 1<sup>er</sup> juin au plus tard.

Pour la saison 2024, afin d'assurer une meilleure cohérence des données communiquées au grand public, les données quart-horaires, retenues pour l'interprétation du seuil d'alerte, seront mises à disposition sur notre site internet.

Pour aller plus loin :

Les données de mesure des sites et le bilan de la surveillance 2023 sont disponibles sur notre site internet.

### Pour en savoir plus

**AIR BREIZH**

3 rue du Bosphore – Tour ALMA

8<sup>ème</sup> étage

35200 Rennes

Tél. 02 23 20 90 90

[www.airbreizh.asso.fr](http://www.airbreizh.asso.fr)

**Contact :**

Gaël Lefeuvre (Directeur)